MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Actualisation de la **LPM** 2024-2030

Avril 2026

ÉDITO

de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants



Dans le monde qui est le nôtre, les certitudes d'hier se sont effacées.

La guerre est revenue durablement sur le continent européen avec l'agression russe contre l'Ukraine.

Au Proche et au Moyen-Orient, les foyers de crise se multiplient et font peser sur notre sécurité collective des risques d'embrasement durables.

D'autres tensions, ailleurs dans le monde, démontrent que les équilibres géostratégiques sont désormais plus instables et plus brutaux. Le Président de la République l'a rappelé récemment : nous vivons une période de rupture, qui appelle à un durcissement de notre modèle.

Face à cette réalité, la France, sous l'impulsion du Président de la République, a fait dès 2017 un choix clair : celui d'un effort de réarmement porté par deux lois de programmation militaire sans précédent. La LPM 2019-2025 a permis de réparer un modèle abîmé par plusieurs décennies de coupes budgétaires ininterrompues, tandis que la LPM 2024-2030 est venue concrétiser la modernisation capacitaire de nos armées.

Ces lois ont permis de fixer un cap inédit pour transformer nos armées, renforcer notre autonomie stratégique et préparer l'avenir. Les conflits récents ont confirmé la pertinence de ces choix déjà visibles, notamment à travers le renouvellement massif des équipements de nos trois armées.

Mais l'évolution profonde et brutale des équilibres internationaux nous commande aujourd'hui d'aller plus vite et plus fort.

C'est le sens de cette actualisation que j'ai l'honneur de présenter au Parlement. Elle porte prioritairement sur les capacités dont l'urgence opérationnelle s'impose à nous : les munitions, les drones, la guerre électronique, la préparation opérationnelle, la défense sol-air, l'espace. Elle assume des choix forts pour une armée moderne et complète : l'alerte avancée, les feux dans la profondeur, la capacité à détecter plus tôt, décider plus vite et frapper plus loin. Elle permet la montée en puissance du Service national, annoncé par le Président de la République le 27 novembre dernier.

Ce projet de loi s'inscrit également dans la continuité du discours du chef de l'État prononcé à l'Île Longue le 2 mars dernier. Notre modèle de défense repose sur une dissuasion nucléaire crédible, qui demeure la garantie ultime de la protection de nos intérêts vitaux. Cette actualisation viendra la renforcer, notamment par l'augmentation du nombre de têtes nucléaires de notre arsenal. Plus que jamais, la dissuasion jouera un rôle central dans la sécurité de la Nation et dans la stabilité stratégique du continent.

Ces orientations répondent aux enseignements des conflits en cours comme aux exigences des affrontements de demain. Elles sont cohérentes avec les accords de défense signés avec nos alliés pour consacrer davantage de ressources à notre souveraineté et à notre sécurité. Elles permettent de répondre à un engagement majeur et de rester maîtres de notre destin. Notre réarmement n'a de sens que s'il s'inscrit aussi dans une ambition européenne.

Il appartient désormais au Parlement de débattre de cette ambition, de l'enrichir, de l'amender et de la voter. Dans notre démocratie, c'est le rôle du Parlement de définir avec le Gouvernement et sous l'autorité du Président de la République les moyens que la Nation consent à sa défense. Dans la période que nous traversons, ce débat est essentiel.

Actualiser la loi de programmation militaire, c'est faire le choix lucide et résolu de protéger les Français, de donner à la France les moyens de préserver sa souveraineté, de permettre à celles et ceux qui la défendent d'accomplir pleinement leur mission, et de tenir pleinement son rang face à l'Histoire.

« La France a pris acte du basculement du monde vers une conflictualité durable et multiforme [1] ».

Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants

[1] Discours de clôture au *Paris Defense and Security Forum* (PDSF), 26 mars 2026

SOMMAIRE

I. POURQUOI UNE ACTUALISATION ? 6

LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE MONDIAL S'EST ACCÉLÉRÉE 6

A - Une dégradation inédite de l'environnement stratégique posant de nouveaux défis à la France et à l'Europe 6

B - La consolidation de notre outil de défense pour conserver notre avantage stratégique 6

C - Un nouvel effort budgétaire au profit de notre défense 7

II. ACCÉLÉRER NOTRE RÉARMEMENT 8

DES EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES 8

A - Accélérer dans des domaines clés 8

- DISSUASION NUCLÉAIRE 8
- L'ALERTE AVANCÉE 8
- DÉFENSE ÉLARGIE, DÉFENSE SURFACE-AIR (DSA) ET LUTTE ANTIDRONE (LAD) 8
- FEUX DANS LA PROFONDEUR 9

B - Accentuer certains efforts prioritaires 9

- MUNITIONS 9
- DRONES 9
- ESPACE 10
- GUERRE DANS LE CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE 10
- INNOVATION OPÉRATIONNELLE 10

C - Densifier notre modèle d'armée 10

- ENGAGEMENT TERRESTRE 10
- COMBAT NAVAL 11
- AVIATION DE COMBAT ET DE TRANSPORT 11

III. ACCOMPAGNER LE RÉARMEMENT 12

UNE FRANCE MOTEUR DU RÉVEIL STRATÉGIQUE EUROPÉEN TOUT EN VEILLANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DE LA NATION 12

A - Renforcer la souveraineté européenne et consolider nos partenariats stratégiques 12

B - Amplifier l'effort industriel national et européen 12

C - Durcir la préparation opérationnelle 13

D - Accompagner la montée en puissance du Service national 13

E - Doubler la réserve 14

I. POURQUOI UNE ACTUALISATION ?

LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE MONDIAL S'EST ACCÉLÉRÉE

Annoncée par le Président de la République dans son discours aux armées le **13 juillet 2025** et **réaffirmée** dans son discours consacré à la dissuasion nucléaire le **2 mars 2026, l'actualisation de la loi de programmation militaire** répond à l'impératif d'adapter rapidement notre outil de défense aux ruptures nouvelles et profondes dans les équilibres géopolitiques et au retour brutal du rapport de forces dans le règlement des conflits.

C'est pourquoi **le Président de la République a demandé l'accélération de notre réarmement au moyen d'une trajectoire de ressources rehaussée de 36 Md€ sur 2026-2030, dont 10 Md€ d'ici 2027.**

A - Une dégradation inédite de l'environnement stratégique posant de nouveaux défis à la France et à l'Europe

- **Le durcissement** des relations internationales a entraîné une rupture profonde : **la conflictualité n'est plus réglée par le droit international.** Le multilatéralisme est attaqué de toutes parts et les forums internationaux peinent à jouer leur rôle.
- **Les théâtres de guerre en Ukraine et au Proche et Moyen-Orient ont redéfini les contours de la conflictualité moderne,** qui combine la mobilisation massive de moyens conventionnels, l'emploi ciblé d'armements de très haute technologie, la dronisation du champ de bataille et la résilience de la Nation. Ils soulignent le rôle primordial des munitions de précision et de saturation, des moyens d'agression et de protection dans le champ électromagnétique, des réseaux satellitaires de communication et de renseignement, ainsi que des capacités souveraines de traitement de la donnée pour la conduite de l'action. La mobilité militaire et la profondeur logistique y apparaissent comme incontournables pour soutenir un engagement majeur dans la durée.
- **Le recours à des stratégies hybrides par des puissances adverses s'accélère.** Elles se caractérisent par la conjonction de cyberattaques, de manipulations de l'information, de l'instrumentalisation du droit et de l'économie, de sabotages et du recours à des opérations militaires. Ces stratégies se développent dans les nouveaux champs de conflictualité, des fonds marins à la très haute altitude. Les tentatives d'entrisme, de polarisation de l'opinion publique et de déstabilisation se multiplient.
- La **phase d'incertitude que connaît la relation transatlantique** impose d'opérationnaliser le réveil stratégique européen. L'hypothèse d'un retrait significatif de capacités américaines de notre continent ne peut plus être écartée et exige de développer des capacités militaires européennes crédibles pour dissuader et préserver la paix en Europe.
- **La résurgence de la menace terroriste est avérée**. Les recompositions en cours au Moyen-Orient et en Afrique fragilisent durablement ces zones avec des rétroactions probables et durables sur le territoire national.

Il nous faut ainsi prendre en compte l'évolution de la conflictualité telle qu'elle se déroule sous nos yeux en tirant des enseignements pour aujourd'hui et pour demain.

B - La consolidation de notre outil de défense pour conserver notre avantage stratégique





Notre outil de défense doit s'adapter en :

- **accélérant le mouvement de modernisation de nos capacités**, engagé par la LPM 2024-2030 ;
- **innovant afin d'éviter tout risque de décrochage vis-à-vis de nos compétiteurs** qui ont entamé un réarmement massif et visible. En effet, les dépenses militaires mondiales augmentent sans discontinuer depuis 2014 et les États européens investissent massivement dans leur défense, avec une accélération de cet effort depuis 2022 ;
- **renforçant les forces morales et la cohésion nationale**, indispensables pour la sécurité et la résilience collectives.

L'actualisation de la LPM prévoit de répondre à ce besoin en :

- **accélérant à court terme l'aptitude à un engagement de haute intensité** de notre modèle capacitaire ;
- donnant la priorité :

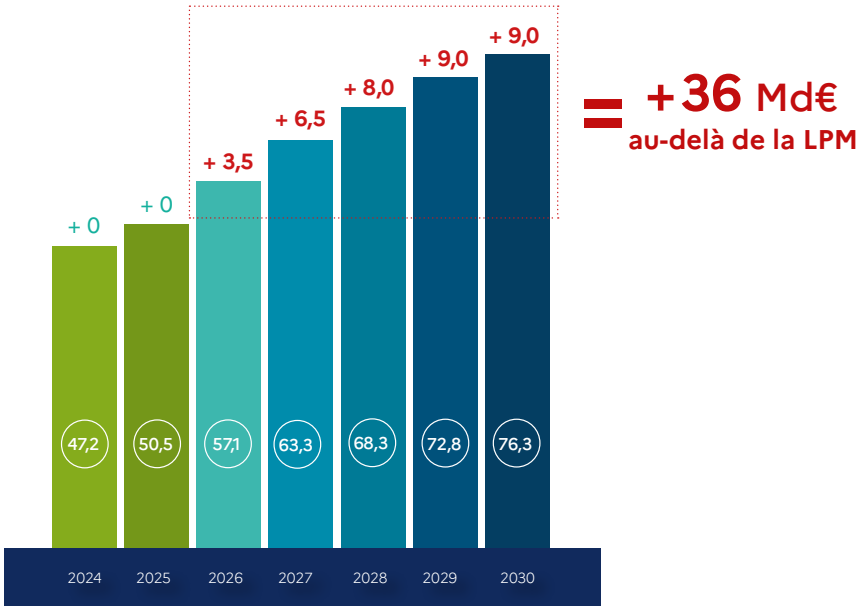
- **au rehaussement de l'arsenal nucléaire et au développement des capacités d'épaulement stratégique**, qui se traduiront par le renforcement de capacités conventionnelles européennes et souveraines d'alerte avancée, de défense aérienne élargie (défense surface-air et lutte antidrone) et de frappes dans la profondeur ;
- **aux munitions de tous types et à la capacité des armées à s'engager à court terme** : drones, guerre dans le champ électromagnétique, préparation opérationnelle, capacités de commandement ;
- **à l'accélération de l'investissement dans les technologies de rupture** : innovation opérationnelle, généralisation de l'intelligence artificielle et effort sur le quantique, notamment les capteurs ;
- **à un durcissement capacitaire par milieu** : terrestre, naval, aérien et spatial.

C - Un nouvel effort budgétaire au profit de notre défense

Avec + 36 Md€ sur la période 2026-2030, le budget des armées aura ainsi doublé entre 2017 et 2027 et permettra d'atteindre un effort de défense de 2,5 % du produit intérieur brut en 2030.

Les résultats sont déjà visibles au travers notamment d'un renouvellement massif des équipements pour les trois armées. Ils seront amplifiés, en cohérence avec les engagements pris avec nos alliés de consacrer davantage de ressources à notre défense et à notre sécurité, pour être prêts à répondre à un engagement majeur.

Crédits de paiement : trajectoire actualisée



Crédits de paiement en milliards d'euros

II. ACCÉLÉRER NOTRE RÉARMEMENT

DES EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES

A - Accélérer dans des domaines clés

DISSUASION NUCLÉAIRE

La dissuasion, clé de voûte de notre politique de défense, sera encore modernisée et renforcée. Ceci se traduit par le renouvellement des porteurs et des missiles des deux composantes à l'horizon 2035 : sous-marins nucléaires lanceurs d'engins 3e génération (SNLE 3G) et M51.4 pour la composante océanique, Rafale F5 et missile air-sol nucléaire de 4e génération ASN4G pour la composante aéroportée.

Comme annoncé par le Président de la République, notre arsenal nucléaire sera rehaussé. **Cet effort ne modifiera pas la part de la dissuasion dans la mission défense qui reste proche de 13%.**



L'ALERTE AVANCÉE

Pensée dans un cadre multilatéral, cette capacité permettra de surveiller les approches aériennes de l'Europe et de contribuer à leur défense de manière souveraine et indépendante du système américain SEWS.

La composante terrestre sera constituée d'un système de radars en bande ultra hautes fréquences (UHF). Une première brique de capacité pourra être constituée par le radar transhorizon Nostradamus, dont les expérimentations lancées fin 2025 se poursuivront.

L'acquisition de la partie spatiale de notre capacité d'alerte avancée dans le cadre de l'initiative européenne JEWEL (*Joint Early Warning for a European Look out*) reposera sur la mise en orbite d'un satellite de détection champ large infra-rouge (IR) en orbite géostationnaire, prévue pour 2035.

DÉFENSE AÉRIENNE ÉLARGIE, DÉFENSE SURFACE-AIR (DSA) ET LUTTE ANTIDRONE (LAD) **+ 1,6 Md€ sur 2026-2030, soit + 32% par rapport à la LPM, pour un total de 6,9 Md€ sur 2024-2030**

Les emprises critiques et les unités opérationnelles déployées en opérations ou stationnées sur le territoire national seront mieux protégées.



S'agissant de la **défense surface-air,** l'accélération de la livraison des SAMP/T NG et l'augmentation quantitative et qualitative des effecteurs multicouches permettront de faire face à l'évolution des modes d'action (attaques par saturation) et à une menace aérienne protéiforme (missiles balistiques et hypervéloces, avions de combat, drones, munitions téléopérées). Les capacités de défense surface-air seront accélérées et améliorées par des livraisons de systèmes de canons antiaériens supplémentaires pour protéger les unités comme les bases aériennes. Les segments courte portée et très courte portée seront densifiés à court terme.

Les **moyens de LAD** seront notamment renforcés par des capacités navalisées de brouillage, par la commande de charges utiles supplémentaires pour équiper les véhicules SERVAL en version LAD et par la commande de canons de 20 mm PROTEUS bénéficiant d'intelligence artificielle (IA). Une nouvelle capacité de lutte antidrone aériens à base de roquettes guidées laser sera intégrée sur Rafale et sur hélicoptères Tigre.

- **MESURE NORMATIVE :** *Amélioration des capacités d'action en lutte antidrone pour les opérateurs d'importance vitale – titre III, chapitre premier, article 14*

Pour la protection de leurs emprises sensibles, les opérateurs d'importance vitale auront désormais une capacité juridique autonome de lutte antidrone, en complément des forces de sécurité intérieure et des armées.

FEUX DANS LA PROFONDEUR

+ 1,2 Md€ sur 2026-2030

Des études sont lancées dès 2026 afin de disposer d'une **capacité de missile balistique conventionnel d'une portée classe 2 500 km** à l'horizon 2035. En parallèle, nos armements actuels (missiles de croisière ainsi que bombes guidées et propulsées) seront diversifiés et améliorés en vitesse et manœuvrabilité pour percer les défenses les plus évoluées.

À ce titre, le renouvellement des radars de contre-batterie est accéléré pour garantir l'acquisition des objectifs dans la profondeur tactique avec les deux premiers dès 2030.

Des **munitions téléopérées longue portée productibles en masse** compléteront les munitions classiques à la lumière du retour d'expérience des conflits récents.

B - Accentuer certains efforts prioritaires

MUNITIONS

+ 8,5 Md€ sur 2026-2030, soit + 53% par rapport à la LPM, pour un total de 26,3 Md€ sur 2024-2030

Les stocks de munitions les plus essentielles face à l'évolution de la menace seront augmentés au-delà de ce que prévoit déjà la LPM. L'outil industriel sera également consolidé et modernisé afin de disposer des capacités de production nécessaires pour soutenir un engagement de haute intensité.

Un effort de commandes et de livraisons supplémentaires portera sur les obus d'artillerie, les munitions antichars, les missiles de défense sol-air, les bombes propulsées et guidées, les missiles de croisières, les torpilles et les missiles antinavires. En complément d'une remontée des stocks significative de missiles air-air, un nouveau missile à très longue portée, successeur du missile METEOR, sera développé avec pour objectif d'armer le standard F4 du Rafale dès 2030. Un nouveau missile de croisière supersonique de suppression des défenses aériennes ennemies (SEAD) et antinavire sera intégré au standard F5 du Rafale, dès sa mise en service en 2035.



En complément de ce que prévoit la LPM, **cet effort permet de consolider nos stocks et de produire plus et plus vite pour répondre aux exigences d'un engagement de haute intensité.**

DRONES

+ 2 Md€ sur 2026-2030, soit + 39% par rapport à la LPM, pour un total de 8,4 Md€ sur 2024-2030



Chaque unité disposera à très court terme de son système de drones. Ce sera par exemple le cas pour les groupes de combat de l'armée de Terre (appui du combattant, appui génie, menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique [NRBC], renseignement).

Les frégates de premier rang ainsi que les bâtiments ravitailleurs de forces seront dotés de drones aériens pour démultiplier leur potentiel en matière de combat naval collaboratif. **Le déploiement progressif de drones navals**, ainsi que le développement d'un système de commandement et de contrôle (C2) dédié est également programmé.

De plus, l'acquisition d'une capacité souveraine de drones MALE (moyenne altitude longue endurance) de théâtre préparera le remplacement des drones américains Reaper à l'horizon 2035.

Face aux actions hybrides, le développement et l'acquisition d'une capacité de surveillance et d'intervention (drone sous-marin et robot téléopéré souverains) se poursuivront dans le cadre de la stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins publiée en 2022.

Cette dynamique sera accompagnée par **le renforcement de la formation** à l'emploi des drones au sein des forces. Grâce à ces capacités, les forces armées pourront démultiplier les effets produits sur terre, en mer et dans les airs.

ESPACE

+ 3,9 Md€ sur 2026-2030, soit + 65% par rapport à la LPM, pour un total de 10,1 Md€ sur 2024-2030

Devenu un domaine de conflictualité à part entière, nos adversaires disposent désormais dans l'espace de capacités militaires susceptibles de menacer nos intérêts souverains. Accélérer le déploiement de nouvelles capacités spatiales nous permettra de contrer ces menaces, de conserver notre liberté d'appréciation et d'élargir nos capacités d'action.

- **L'augmentation massive de la connectivité et la résilience des communications** sera permise par l'emploi de constellations en orbite basse : OneWeb puis IRIS^2 seront privilégiées.
- **La connectivité haut débit** sera ainsi démultipliée.



- **Les moyens du renseignement spatial** (images optiques/radar et recueils électromagnétiques) seront renforcés par l'acquisition de satellites et l'achat de services et de données, notamment en s'appuyant sur les opportunités offertes par l'industrie du *New Space*.
- **Les capacités d'action dans et vers l'espace seront accélérées et amplifiées** par l'acquisition rapide de satellites patrouilleurs-guetteurs (orbites géostationnaires puis basses) et par des moyens d'action sol-espace à énergie dirigée (électromagnétique puis laser).

GUERRE DANS LE CHAMP ÉLECTRO MAGNÉTIQUE

+400 M€ sur 2026-2030

Toutes les opérations actuelles, dans les trois milieux, se déroulent dans un champ électromagnétique saturé ou contesté. La guerre dans le champ électromagnétique (GCEM) redevient un facteur structurant des conflits modernes. Elle permet de surveiller l'ennemi, de se défendre et de l'attaquer. La reconstruction de cette composante sera accélérée.

Entre 2026 et 2030, les forces bénéficieront de capacités d'attaque électromagnétique (brouillage, leurrage) modernisées.

INNOVATION OPÉRATIONNELLE

+ 1,4 Md€ sur 2026-2030, soit + 14% par rapport à la LPM, pour un total de 11,9 Md€ sur 2024-2030

Son accélération permettra de rendre les forces plus efficaces (convergence des réseaux secrets, *cloud* de combat), d'exploiter les applications militaires de l'intelligence artificielle (IA) et de disposer de premières capacités issues des recherches dans le domaine du quantique. Les capacités souveraines de calcul seront consolidées et l'institut de défense de l'École polytechnique sera lancé dès 2026.

C - Densifier notre modèle d'armée

ENGAGEMENT TERRESTRE

+1,7 Md€ sur 2026-2030

Pour se préparer plus rapidement aux exigences d'un engagement majeur l'effort se concentrera sur les domaines **de l'appui-feu, de la protection des forces, des appuis spécialisés et de la logistique.**

- Renforcement de la connectivité du corps d'armée par 4 000 postes radio CONTACT portatifs ou pour véhicules supplémentaires.
- Développement de capacités de coopération entre hélicoptères et drones et munitions téléopérées.
- Acquisition supplémentaire de 41 canons d'artillerie CAESAR NG livrés d'ici 2035.
- Accélération des livraisons des SERVAL de lutte antidrone, de guerre électronique et de défense sol-air de très courte portée.



- Accélération des livraisons de 300 camions logistiques nouvelle génération (NG) et acquisition de systèmes d'appui spécialisés, notamment pour renforcer nos capacités de bréchage.
- Commandes de systèmes de reconnaissance et de décontamination NRBC, livrés entre 2027 et 2030.
- Renforcement du soutien médical avec acquisition d'un hôpital de campagne (Rôle 3 « lourd ») à compter de 2029 (quatre chantiers de chirurgie générale et deux chantiers de chirurgie spécialisée, 32 lits de soins intensifs et 150 lits d'hospitalisation abrités en structure métallo-textile).
- Renforcement du soutien en opérations avec acquisition de rames wagons réservoirs, d'éléments légers d'intervention, de vecteurs routiers spécifiques au service de l'énergie opérationnelle (SEO).
- Renforcement des appuis pour les déploiements, par l'acquisition supplémentaire de gilets pare-balles, paquetages zone froide, rations de combat et autres équipements de vie en campagne (tentes, douches).

COMBAT NAVAL

+ 700 M€ sur 2026-2030

Les évolutions de la conflictualité aéro-maritime imposent **d'opérer en environnement de plus en plus contesté et de combiner létalité et mobilité.** Ainsi, les forces navales seront adaptées, avec des moyens de défense, de connectivité et de traitement de l'information renforcés.

- Accélération de la dronisation de la flotte.
- Renforcement des frégates de 1er rang (frégates multimissions et frégates de défense aérienne) avant 2030 par un système surface-air à très courte portée et une conduite de tir canon modernisée, ainsi qu'une connectivité durcie.
- Anticipation des commandes des patrouilleurs hauturiers.
- Accélération des livraisons d'avions de surveillance et d'intervention maritime Albatros.
- Déploiement de moyens de lutte antidrone sur les bâtiments de 1er rang et patrouilleurs avant 2030.
- En complément des systèmes de drones de guerre des mines (surface et sous-marins), mise en œuvre de navires aux normes civiles afin de déployer de tels drones dans l'hexagone jusqu'à la livraison des bâtiments de guerre des mines acquis dans le cadre d'une coopération avec nos alliés belges et néerlandais.

AVIATIONS DE COMBAT ET DE TRANSPORT

Respectivement + 3,4 Md€ et + 2,9 Md€ sur 2026-2030

Les forces aériennes augmenteront leurs aptitudes à agir dans des espaces de plus en plus contestés, mettant en œuvre des capacités plus agiles, plus létales et à la portée accrue.

- Renouvellement de l'aviation de chasse avec le lancement du standard F5 du Rafale équipé de nouveaux missiles SEAD, anti-navires et air-air aux performances accrues.
- Transition vers des flottes de transport et de soutien de nouvelle génération accélérée (anticipation du retrait du C130H).
- Augmentation de la flotte à hauteur de 41 A400M pour renforcer les capacités des forces de présence et de souveraineté, des forces pré-positionnées et nos capacités de projection.
- Acquisition progressive de quatre avions de détection et de commandement aéroporté *GlobalEye* suédois en remplacement des AWACS américains avec une première livraison dès 2030.





III. ACCOMPAGNER LE RÉ-ARMEMENT

UNE FRANCE MOTEUR DU RÉVEIL STRATÉGIQUE EUROPÉEN TOUT EN VEILLANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE DE LA NATION

A - Renforcer la souveraineté européenne et consolider nos partenariats stratégiques

« Il n'y aura pas d'Europe de la défense crédible sans une base de défense industrielle et technologique européenne robuste, réactive et pleinement capable de répondre aux exigences du temps[1] ».

- En effet, le renforcement du pilier capacitaire européen nous permettra d'être compétitifs et souverains. Seuls des développements industriels européens, soutenus par les États, permettront de préserver ou d'acquérir une maîtrise technologique, gage d'autonomie stratégique.
- Avec la consolidation de sa propre souveraineté industrielle et technologique, la France continuera d'œuvrer pour le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) par l'approfondissement des coopérations avec ses partenaires, la promotion d'une préférence européenne, et la mise en place d'un cadre normatif et financier européen approprié. Celui-ci aidera les États européens à combler les lacunes critiques en matière de capacités et garantira la prévisibilité du financement européen pour notre industrie.
- Des **acquisitions conjointes** seront ainsi réalisées pour synchroniser les efforts budgétaires, amortir les coûts de possession et homogénéiser les systèmes d'armes.
- Les convergences technologiques avec divers alliés seront recherchées et poursuivies dans tous les domaines, de l'intelligence artificielle jusqu'au spatial.
- La France prendra toute sa part aux investissements industriels nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

« La France doit être le moteur d'un continent européen pourvoyeur de sécurité et pas seulement consommateur[1] ».

B - Amplifier l'effort industriel national et européen

De plus fortes synergies avec l'industrie civile seront recherchées, afin d'accélérer les montées en cadence, de réduire les délais de production et d'augmenter l'offre de services.



L'export à destination de nos alliés et partenaires et la coopération en matière d'armement permettront de partager les coûts de développement des systèmes les plus complexes. Les capacités de maîtrise d'ouvrage du ministère des Armées et des Anciens combattants seront renforcées à travers le déploiement du plan « DGA de combat ».

• MESURES NORMATIVES :

Les procédures seront simplifiées pour accélérer le réarmement et la construction des infrastructures indispensables à l'effort de défense, que ce soit :

- en régime permanent, par l'instauration de l'autorisation environnementale unique en matière de défense ;

- ou en cas de menace grave, dans le cadre de l'état d'alerte et de sécurité nationale, pour permettre la réalisation à très bref délai des installations nécessaires au déploiement des troupes, alléger les contraintes de la commande publique et bénéficier d'assouplissements réglementaires dans de larges pans du droit.

Le cadre juridique de l'économie de guerre posé par la dernière LPM sera amplifié : la capacité d'ordonner la constitution de stocks stratégiques de matériaux et composants est étendue au soutien, au-delà du domaine de l'armement, pour accélérer les approvisionnements logistiques, énergétiques et sanitaires des forces armées. Il en va de même pour la possibilité d'ordonner l'exécution

[1] Discours de clôture de la ministre des Armées et des Anciens combattants au *Paris Defense and Security Forum* (PDSF), 26 mars 2026

prioritaire des contrats au profit des armées (article 5).

- Création d'un régime légal de perception des redevances à l'export (article 7)

Il s'agit de simplifier et consolider ce dispositif qui permet à l'État d'obtenir le remboursement des frais de développement de nouveaux armements qu'il a pris à sa charge au bénéfice des industriels de la défense, une fois que ceux-ci exportent les matériels de guerre ainsi développés. Le dispositif actuel, purement contractuel, ne permet pas la récupération rapide des redevances, alors pourtant que les exportations sont en plein essor.

- Renforcement du contrôle des coûts (article 8)

Le cadre juridique permettant les vérifications sur pièces et sur place par la DGA des coûts facturés par les industriels sera harmonisé et unifié, en amont de la passation comme au stade de l'exécution des contrats, auprès des candidats, des titulaires comme des entreprises qui leur sont liées.

- Permettre aux entreprises dotées de droits exclusifs ou spéciaux de passer des marchés de défense et de sécurité – titre II, chapitre 2, article 9

En leur ouvrant la capacité juridique à passer des marchés de défense, la loi consolidera les moyens d'action des futurs « opérateurs de référence du ministère des armées », titulaires de droits exclusifs pour réaliser des prestations de formation ou de soutien au bénéfice d'États partenaires.

C - Durcir la préparation opérationnelle + 1,6 Md€ sur la période 2026-2030

La préparation opérationnelle sera durcie par **une densification de l'entraînement des forces, y compris dans son volet soutien**, en vue de faire face à des conflits de haute intensité. L'atteinte des normes d'entraînement sera optimisée par un rehaussement de la qualité et du niveau d'exigence de la préparation opérationnelle, en cohérence avec la montée en puissance capacitaire.



Un effort sera porté sur les compétences nouvelles, grâce à une généralisation de la numérisation et de l'intelligence artificielle.

D - Accompagner la montée en puissance du Service national 2,3 Md€ sur la période 2026-2030

Nouvellement créé, le Service national est un atout militaire, moral et civique, pour les armées, pour les jeunes et pour la société.

La mise en place de ce nouveau Service national à la rentrée 2026, exclusivement militaire, sélectif et fondé sur le volontariat répond avant tout au besoin des armées tout en étant en adéquation avec le désir d'engagement de la jeunesse française.

Il concernera **3 000 appelés du Service national pour l'année scolaire 2026-2027**. Sa montée en puissance sera progressive pour atteindre 4 000 jeunes en 2027 avec une ambition à **10 000 jeunes en 2030.**

- **MESURES NORMATIVES :** *Titre IV, article 22 et 23 « Mobiliser les forces vives de la Nation » sur les dispositions de recensement, de la Journée de mobilisation et du Service national.*

- L'article 22 substitue la « Journée de mobilisation » à l'actuelle journée défense et citoyenneté, en la recentrant sur sa mission première d'enseignement des enjeux et principes de la défense nationale. Cette mesure inclut la redéfinition de la liste des données personnelles qu'il est possible de recueillir à l'occasion du recensement préalable à cette journée et porte à cinquante ans l'âge jusqu'auquel tout citoyen doit, annuellement, procéder à l'actualisation de ces données. Il s'agit de rendre effective la possibilité de s'adjoindre le concours des forces vives de la Nation en cas de crise, dans le cadre des régimes de défense prévus de longue date par la loi (réquisitions ; mise en garde, voire mobilisation partielle). L'article 23 met en place le nouveau dispositif de Service national,



volontariat militaire qui prend la forme d'un contrat de 10 mois non renouvelable, pouvant être souscrit par tout Français âgé de 18 à 25 ans, pour servir uniquement sur le territoire national. Les jeunes concernés intégreront la réserve opérationnelle à l'issue du Service national.

E - Doubler la réserve

Les réservistes opérationnels contribuent à la résilience du pays et sont à ce titre une composante essentielle des forces morales de la Nation. L'objectif est de disposer de 80 000 réservistes opérationnels en 2030. Face au durcissement du contexte sécuritaire, il est indispensable d'articuler notre modèle d'armée autour de **l'hybridité active/réserve/jeunesse**. Le réserviste n'est plus un supplétif. À l'objectif quantitatif d'un militaire réserviste pour deux militaires d'active à l'horizon 2035, une dimension qualitative sera ajoutée en permettant un entraînement cohérent en lien avec l'active.



LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24 h/24, près de 30 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger : entre 6 000 et 10 000 sur le territoire national et près de 20 000 répartis dans le monde.

À HAUTEUR D'HOMME

en 2025

Près de 200 000 militaires et 64 000 civils.
264 000 hommes et femmes, dont 23 % de femmes.
27 000 recrutements par an, dont 4 700 agents civils.
44 400 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

en 2025

50,5 milliards d'euros dont 10,6 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
220 000 emplois générés par la Base industrielle et technologique de défense (BITD).
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées et des Anciens combattants.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

en 2025

9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1,2 milliard d'euros consacré à l'innovation.

1ER ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

290 nécropoles, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration. et de transmission de la mémoire combattante.

2E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

17 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.
200 films et séries soutenus chaque année.

Centre média du ministère des Armées et des Anciens combattants
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr

FACEBOOK @Armees.Gouv
X @Armees_Gouv
WHATSAPP Ministère des Armées
INSTAGRAM @armees_gouv
YOUTUBE Ministère des Armées
LINKEDIN Ministère des Armées

Retrouvez-nous sur **www.defense.gouv.fr**

DICoD - Avril 2026